

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue par vidéoconférence, le **jeudi, vingt-deuxième jour du mois de juin deux mille vingt-trois (22 juin 2023), QUATORZE HEURES (14 H)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Est absent :

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2023-06-5577

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
5. Autorisation de signature — convention collective — Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) — section bureau
6. Autorisation de signature — convention collective — Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) — section site
7. Adoption de la politique sur le télétravail
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2023-06-5578

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines en date du 22 juin 2023, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5579

AUTORISATION DE SIGNATURE — CONVENTION COLLECTIVE – SYNDICAT RÉGIONAL DES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX DE LA MAURICIE (CSN) — SECTION BUREAU

ATTENDU qu'Énercycle et le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) — section bureau (Syndicat) ont procédé à la négociation de la convention collective échue depuis le 30 avril 2023 ;

ATTENDU qu'une entente de principe est survenue entre le Comité de négociations patronal d'Énercycle et les représentants du Syndicat ;

ATTENDU les recommandations du Comité de négociations patronal ainsi que du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE** Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser la signature par le président, ou le directeur général, ou le directeur des affaires juridiques et greffier, ou la directrice adjointe aux ressources humaines, pour et au nom d'Énercycle d'une convention substantiellement conforme au projet daté du 21 juin 2023.

Il est également résolu d'autoriser les personnes nommées ci-haut à signer tous documents afférents et à engager toutes dépenses afférentes à ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5580

AUTORISATION DE SIGNATURE — CONVENTION COLLECTIVE – SYNDICAT RÉGIONAL DES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX DE LA MAURICIE (CSN) — SECTION SITE

ATTENDU qu'Énercycle et le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) — section site (Syndicat) ont procédé à la négociation de la convention collective échue depuis le 30 avril 2023 ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU qu'une entente de principe est survenue entre le Comité de négociations patronal d'Énercycle et les représentants du Syndicat ;

ATTENDU les recommandations du Comité de négociations patronal ainsi que du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser la signature par le président, ou le directeur général, ou le directeur des affaires juridiques et greffier, ou la directrice adjointe aux ressources humaines, pour et au nom d'Énercycle d'une convention substantiellement conforme au projet daté du 21 juin 2023.

Il est également résolu d'autoriser les personnes nommées ci-haut à signer tous documents afférents et à engager toutes dépenses afférentes à ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5581

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter la politique sur le télétravail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5582

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de lever l'assemblée à quatorze heures treize (14 h 13).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE